

Le prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées

www.astria.com

Les bénéficiaires

- Toute personne physique, propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou locataire qui réalise des travaux dans un logement devant être occupé par une ou plusieurs personnes handicapées.
- Les SCI familiales jusqu'au 4^e degré inclus sont assimilées à des personnes physiques.

Les opérations finançables

Travaux d'accessibilité et d'adaptation visés à l'annexe III (B) de l'arrêté du 30 décembre 1987 (PALULOS), qu'ils soient réalisés dans un logement neuf ou ancien.

Les conditions d'octroi

Il faut impérativement obtenir l'avis préalable d'un des organismes suivants :

- l'AFM (Association Française contre les Myopathies),
- l'ALGI (Association pour le Logement des Grands Infirmes),
- l'APF (Association des Paralysés de France),
- les CICAT (Centres d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques),
- le CNPSAA (Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes),
- le PACT-ARIM,
- l'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficier Auditif),
- les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées).

Le logement doit :

- être à usage de résidence principale de l'occupant et situé sur territoire métropolitain ou dans les DOM.

La demande doit être faite par l'intermédiaire de l'entreprise.

Les caractéristiques

- Prêt ou subvention, les deux modalités pouvant être utilisées sur la même opération dans la limite du montant maximum mentionné ci-dessous.

- **Durée de remboursement** : 15 ans maximum.
- **Taux d'intérêt débiteur annuel** : 1,5 % hors assurance optionnelle
- **Montant maximum** : 16 000 €
- **Quotité maximum** : 50 % du prix des travaux et des honoraires qui s'y rapportent, y compris les diagnostics.

Un prêt pour l'adaptation du logement d'une personne handicapée peut être cumulé avec un prêt ACCESSION ou un PASS-FONCIER® après un délai de 12 mois à compter de la date la plus tardive entre la fin des travaux ou l'acquisition du logement.

- Cumul possible avec un prêt TRAVAUX sur une même opération ; dans ce cas, le cumul des deux aides ne peut excéder 20 000 €.

Assurance

ASTRIA propose à l'emprunteur l'adhésion à son contrat d'assurance avec 3 options :

Option 1 : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie (réservée au coemprunteur sans activité professionnelle)

Option 2 : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/ Incapacité de Travail

Option 3 : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/ Incapacité de Travail/Perte d'emploi suite à un licenciement

	Option 1	Option 2	Option 3
Montant mensuel 1 000 €/emp.	0,10 €	0,20 €	0,30 €
Coût assurance (en % par an du capital assuré)	0,12 %	0,24 %	0,36 %
TAEG sur 10 ans	1,74 %	1,97 %	2,19 %

Exemple

Pour exemple, un prêt Action Logement de 10 000 € sur 120 mois au taux d'intérêt débiteur annuel de 1,5 % hors assurance optionnelle présente un **TAEG fixe de 1,51 %**. La **mensualité est de 89,79 €**, soit un **coût total de crédit de 774,80 €**.

Avec une assurance DIT (décès - perte totale et irréversible d'autonomie - incapacité totale temporaire de travail) pour une personne à 100 % ou deux personnes à 50/50, le **TAEG pour 10 000 € empruntés sur 120 mois est de 1,97 %**. Le montant mensuel de l'assurance est de 2 € soit une **mensualité totale de 91,79 €** et un **coût total de crédit de 1 014,93 €**.

Contactez votre correspondant habituel. Retrouvez toutes nos coordonnées au verso.

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés.

Le prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées

www.astria.com

ASTRIA à votre service en France

ASTRIA à Arras, Béthune et Lens

Arras : 23 boulevard Vauban - BP 90441
62028 ARRAS CEDEX - Tél : 03 21 16 14 60
Béthune : 44 rue Sadi-Carnot - BP 50611
62412 BÉTHUNE CEDEX - Tél : 03 21 56 81 38
Lens : 52 rue Eugène-Bar - BP 122
62303 LENS CEDEX - Tél : 03 21 28 27 29

ASTRIA à Valenciennes, Douai et Maubeuge

Valenciennes : 68 rue de Famars - BP 17
59312 VALENCIENNES CEDEX 9 - Tél : 03 27 38 18 00
Douai : 72 rue de Valenciennes - BP 40002
59501 DOUAI CEDEX - Tél : 03 27 08 25 25
Maubeuge : 3 esplanade Bertheau - BP 50047
59601 MAUBEUGE CEDEX - Tél : 03 27 58 23 23

ASTRIA à Beauvais

52 avenue de la République - BP 40604
60006 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 48 58 21

ASTRIA à Strasbourg

7 quai Saint-Jean - BP 70027
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 90 22 40 40

ASTRIA en Île-de-France (Siège)

1 square Chaptal
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
Tél : 01 57 77 50 00

ASTRIA à Lyon

20 rue Childebert
69291 LYON CEDEX 02
Tél : 04 37 23 51 70

ASTRIA à Rennes

6 rue de l'Abbé Grégoire
CS 50824
35208 RENNES CEDEX 2
Tél : 02 99 22 20 40

ASTRIA à Nice

Arénas porte C
455 Promenade des Anglais
06299 NICE CEDEX 3
Tél : 04 93 18 18 06

ASTRIA à Bordeaux

Béryl 1 - 22 rue Jacques-Prévert
33692 MÉRIGNAC CEDEX
Tél : 05 56 17 43 03

ASTRIA à Marseille

Le Grand Prado, 6 allées Turcat-Méry
13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 29 62 29

ASTRIA à Toulouse

9 rue Ritay
31000 TOULOUSE
Tél : 05 62 73 34 50

ASTRIA à Montpellier

145 rue de l'Acropole
CS 69001
34061 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél : 04 67 42 17 70

